



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Indicateurs de qualité et de sécurité des
soins

**Suivi du poids en secteur
hospitalisation à domicile (HAD)**

Résultats annexés au rapport 2019

Campagne 2019 - Données 2018

Ce document accompagne le rapport des résultats nationaux des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) 2019. Il présente les résultats, issus du recueil 2019 - données 2018, de l'indicateur « Suivi du poids en secteur hospitalisation à domicile », sous la coordination de la Haute Autorité de Santé.

Cet indicateur donne une image du niveau de qualité de la prise en charge au sein de chacune des structures concernées. Les IQSS sont aussi, au niveau national et sous forme agrégée, un observatoire de la qualité des soins dans les établissements de santé français.

Ces résultats détaillés

Ces résultats détaillés (classements, référentiels) ne prennent pas en compte les résultats du contrôle qualité réalisé par les ARS dans le cadre de l'orientation nationale d'inspection contrôle (ONIC) demandée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) (délai trop tardif).

Où retrouver les résultats de votre établissement ?

Les résultats complets individuels et comparatifs de chaque établissement ainsi que l'analyse complémentaire sont accessibles sur la plate-forme QualHAS. Pour y accéder, contacter le service DIM de votre établissement.

Les résultats des indicateurs diffusés publiquement par établissement sont disponibles sur le site Scope Santé, site d'information sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé à destination des usagers mis en place par la HAS en partenariat avec le ministère de la Santé. www.scopesante.fr

Pour en savoir plus

Le descriptif des indicateurs est disponible sur le site Internet :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_970481/ipaqss-recueils-des-indicateurs

Pour nous contacter

Pour toutes questions relatives aux indicateurs, le service EVoQSS (Évaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins) vous répondra par e-mail : contact.iqss@has-sante.fr

Rapport validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 11 décembre 2019.

© Haute Autorité de Santé - décembre 2019

Sommaire

Dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins	4
Suivi du poids en HAD	5
Résultats nationaux	5
Résultats régionaux	7
Résultats par catégorie	8
Informations complémentaires	9

Dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Depuis 2006, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Haute Autorité de santé (HAS) ont mis en œuvre un recueil national d'indicateurs afin de disposer, pour l'ensemble des établissements de santé, de tableaux de bord de pilotage de la qualité et de la sécurité des soins. Ceci s'inscrit dans l'approche globale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans les établissements de santé.

Ce suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) produisant des données comparatives, est utilisé à des fins de pilotage interne, de régulation au niveau régional et national, et de transparence vers les usagers (diffusion publique^[1]). Ce programme de déploiement national des indicateurs est discuté en Comité de concertation qualité et sécurité des soins en établissement de santé, organisé par la HAS, et regroupant l'ensemble des parties prenantes dont les fédérations d'établissements de santé, les représentants des directeurs et des présidents de CME, les directeurs généraux des agences régionales de santé, la CNAM et des représentants des usagers.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires renforce l'utilisation des indicateurs de qualité au sein des établissements de santé. Elle constitue un progrès pour le droit à l'information collective de l'utilisateur en rendant obligatoire la publication, par chaque établissement de santé, d'indicateurs sur la qualité des soins. Dans ce cadre, **la liste des IQSS mis à la disposition du public est fixée annuellement par arrêté ministériel.** Ceci concerne certains IQSS obligatoires, imputables aux établissements de santé et ayant fait l'objet de plus d'une campagne nationale de recueil. Cette diffusion de leur résultat par les établissements de santé est accompagnée par la diffusion publique nationale sur le site Scope Santé (www.scopesante.fr). **Les résultats des établissements pour ces indicateurs y sont présentés avec un code couleur et leur classe A, B, C, selon qu'ils sont supérieurs (A), égaux (B) ou inférieurs (C) à l'objectif national de performance. Cet objectif national de performance correspond à une valeur fixée pour plusieurs années et pour chaque indicateur diffusé publiquement.** Il permet aux établissements de santé de disposer d'un repère correspondant au seuil minimum de qualité à atteindre. L'objectif est défini en concertation avec le comité de concertation et avec les structures professionnelles concernées par le thème.

Du fait de l'utilisation croissante des indicateurs (diffusion publique aux usagers, tableaux de bord de pilotage, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), dispositifs d'incitation financière à la qualité (IFAQ), etc...), **un contrôle qualité de leur recueil est effectué.** Depuis 2013, une orientation nationale inspection-contrôle de l'IGAS coordonnée par la DGOS et la HAS s'applique à l'ensemble des indicateurs nationaux de qualité et de sécurité des soins diffusés publiquement. Le principe de ce contrôle qualité du recueil des IQSS diffusés publiquement est de s'assurer de la fiabilité de l'autoévaluation réalisée lors des campagnes nationales de mesure, par l'utilisation d'une procédure de contrôle aléatoire. Le champ de cette inspection vise chaque année jusqu'à 25% des établissements de santé, ayant réalisé le recueil, par région : la moitié est tirée au sort aléatoirement et l'autre moitié est au choix de l'ARS. Le recueil des indicateurs peut être non validé par le contrôle : dans ce cas le résultat est annulé. Il est indiqué comme non validé sur le site Scope Santé.

Ce dispositif complet permet d'objectiver les progrès réalisés par les établissements de santé concernant la qualité et la sécurité des soins.

^[1] La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires renforce l'utilisation des indicateurs de qualité au sein des établissements de santé et constitue un progrès pour le droit à l'information collective de l'utilisateur en rendant obligatoire la publication, par chaque établissement de santé, d'indicateurs sur la qualité des soins.

Suivi du poids en HAD

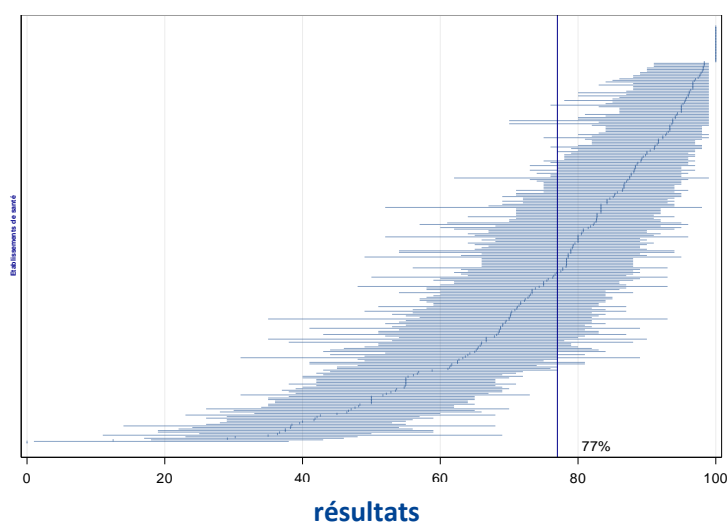
Résultats nationaux

► Ensemble des dossiers analysés

Nombre d'ES	274
Nombre de dossiers	12 144
Moyenne	78%

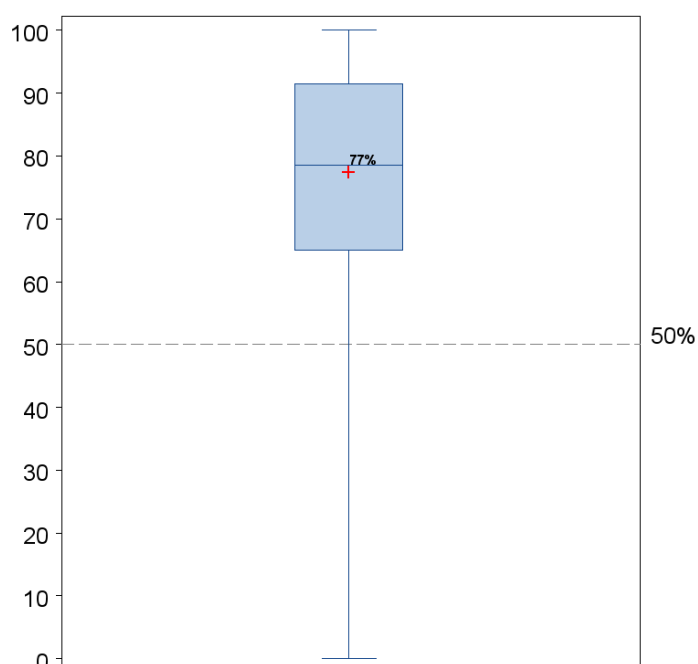
► ES éligibles avec au moins 10 dossiers - Distribution des résultats

Nombre d'ES	269
Nombre de dossiers	12 113
Moyenne pondérée ES	77%
Résultat min obtenu par les ES	0%
1 ^{er} quartile	65%
Médiane	79%
3 ^e quartile	91%
Résultat max obtenu par les ES	100%



► Représentation BoxPlot de la distribution

Graphique : Représentation BoxPlot de la distribution
Indicateur : Suivi du poids



► **Positionnement des ES par rapport à la moyenne nationale**

	Indicateur : Suivi du poids en HAD						Total
	Moyenne nationale dépassée		Moyenne nationale atteinte		Moyenne nationale non atteinte		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Données 2018	80	29.7	139	51.7	50	18.6	269

► **Positionnement des ES par rapport à l'objectif de performance**

	Indicateur : Suivi du poids en HAD						Total
	Objectif de performance dépassé Classe A		Objectif de performance atteint Classe B		Objectif de performance non atteint Classe C		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Données 2018	66	24.5	145	53.9	58	21.6	269

► **Évolution des ES par rapport au précédent recueil**

	Indicateur : Suivi du poids en HAD						Total
	Positive		Stable		Négative		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Données 2018	31	19.9	110	70.5	15	9.6	156

Résultats régionaux

► Moyennes régionales (en %)

ES composant la référence nationale	Moyenne nationale pondérée
269	77

Régions	Nombre d'ES avec effectif N >= 10	Moyenne régionale pondérée en %
Auvergne-Rhône-Alpes	29	90
Bourgogne-Franche-Comté	14	78
Bretagne	12	75
Centre-Val de Loire	9	61
Corse	4	92
Grand Est	27	83
Guadeloupe	6	62
Guyane	4	44
Hauts de France	30	72
Ile de France	13	71
Martinique	1	52
Normandie	25	74
Nouvelle Aquitaine	28	79
Occitanie	29	83
Océan Indien	8	79
PACA	21	85
Pays de la Loire	9	78

Résultats par catégorie

► Moyennes par catégorie d'établissement (en %)

ES composant la référence nationale	Moyenne nationale pondérée
269	77

Catégorie ES	Nombre d'ES avec effectif N>= 10	Moyenne pondérée par catégorie en %
CH	98	75
CHU	8	77
CLCC	3	97
ESPIC/EBNL	26	72
Privé	134	80

Informations complémentaires

Dossiers pris en compte pour l'indicateur	
Dossiers évalués :	12 144
Dossiers exclus (*) :	6 698

(*) Patiente prise en charge en obstétrique, patient pris en charge en soins palliatifs au cours des 21 premiers jours de son séjour

Détail de la non-conformité

	Nb de dossiers
Dossiers dans lesquels il manque le poids (et un poids de suivi quand nécessaire) et l'indication de la variation du poids avant l'admission	2 630

Détails de la saisie (éléments présents)

	Nb de dossiers
Poids noté dans le dossier à l'admission	10 574
Poids noté dans le dossier à l'admission et mesure du poids dans les 15 jours retrouvée	1 556
Recherche de la variation du poids avant l'admission notée	5 839



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables sur

www.has-sante.fr